

Décision : DAJ2022-198

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié,**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 26 novembre 2018**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale - M.  
BLOCH (Gilles) ;

**Vu la lettre de la Direction Générale des Finances Publiques du 6 octobre 2022**  
relative à la nomination de Madame Stéphanie DIAS Agent comptable Secondaire  
intérimaire de l'Inserm après de la délégation régionale Paris-Ile-de-France Centre-Est ;

**DECIDE :**

- Article 1 :** Madame Stéphanie DIAS est nommée Agent Comptable Secondaire intérimaire, auprès de la délégation régionale Paris Ile-de-France Centre-Est, du 17 octobre 2022 jusqu'au 31 octobre 2022.
- Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 17 octobre 2022.